



# PROTOCOLE SANITAIRE ACTIVITES PISCINE ET COURSE A PIED DU CLUB MONS-TRIATHLON

Septembre 2020

## **PRINCIPE GENERAL**

Si un membre du Club ou un membre de son entourage est infecté par la COVID 19, il devra s'abstenir de fréquenter les activités du Club. Si toutefois il s'est rendu à une séance alors qu'il était infecté, il s'engage à en avertir immédiatement les responsables du Club.

## **CHAPITRE PREMIER : LES ACTIVITES EN PISCINE**

Ce protocole *activités piscine* est la retranscription du protocole qui nous a été transmis par la direction de la piscine municipale de Mons-en-Baroeul adapté aux activités du Club Mons-Triathlon.

Il se base, principalement, sur le guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le Ministère des Sports du 11 mai 2020 mis à jour le 25 juin, ainsi que sur les recommandations de l'ARS. Celui-ci est fait en fonction des particularités (accueil, vestiaires, douches et bassins) de l'établissement.

Aucune étude concernant la survie du SARS-CoV-2 dans l'eau de piscine n'est disponible à l'heure actuelle. Pour autant, l'eau des piscines ne semble pas un lieu propice pour la survie et le développement des virus, les virus de la famille des coronavirus étant trop fragiles et survivant trop peu longtemps dans le milieu extérieur pour se transmettre dans les piscines.

L'eau des piscines publiques est filtrée, désinfectée et désinfectante. Les traitements de l'eau, lorsqu'ils sont bien maîtrisés, permettent de répondre aux normes physiques, chimiques et microbiologiques fixées par la réglementation sanitaire et sont capables d'éliminer les micro-organismes - dont les virus - sans irriter la peau, les yeux et les muqueuses.

Cependant, afin de limiter le risque de transmission du virus entre baigneurs, ces mesures de désinfection doivent impérativement s'accompagner de règles strictes en matière d'hygiène, de comportement et distanciation physique ainsi que d'une limitation de la capacité d'accueil de l'établissement.

## **A) Mesures générales**

L'hygiène, le nettoyage et la désinfection seront renforcés, en particulier dans les vestiaires, douches, sanitaires et sur les plages. Le maximum de précautions sera pris pour éviter les contacts manuels avec les matériels sportifs et faciliter les opérations de désinfection. Le prêt de matériel sera proscrit, chacun pourra donc amener le sien. Une désinfection après chaque créneau (conforme à la norme NF EN 14 476 ou NF EN 13697 selon les matériaux) principalement avec de la javel pour les douches et toilettes sera faite et du bactopin ou enzymin pour les autres surfaces.

Une signalétique appropriée sera apposée pour rappeler que les gestes barrières sont généralisés maintenant, et que ces mesures se doivent d'être respectées et ne sont pas de la responsabilité de l'exploitant.

Afin de garantir la transparence du protocole, les procédures de nettoyage/désinfection seront postées par zones (accueil, vestiaires/cabines/douches, sanitaires, bassins, autres espaces), seront affichés.

La distanciation spatiale sera marquée au sol dans le hall d'accueil, le chemin du nageur sera fait de façon à favoriser la marche en avant. Pour les cabines, les casiers et les douches des zones spécifiques seront balisées et affectées aux adhérents du Club. Un tableau placé derrière la caisse indiquera, pour chaque séance, les zones pouvant être utilisées.

Le port du masque sera obligatoire de la zone d'accueil aux vestiaires et inversement au retour, les adhérents devront également se nettoyer les mains dès leur arrivée. Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée du hall.

Un registre des personnes fréquentant l'établissement par créneau (avec moyen de contact) sera mis en place et tenu par les coachs. Chaque adhérent devra y inscrire son nom et prénom ainsi que son numéro de téléphone dès son arrivée et ceci pour chacune des séances qu'il fréquente.

## **B) Mesures spécifiques**

### **\*Les horaires :**

Les horaires des séances réservées au club seront adaptés en accord avec la direction de la piscine de manière à éviter les croisements en entrées et sorties des différents publics. D'ores et déjà la séance du mercredi soir sera décalée de 15 minutes pour éviter les croisements avec les publics sortants ; elle débutera à 20h45 au lieu de 20h30 et se terminera à 22h15.

### **\*La fréquentation des séances :**

La fréquentation maximale des bassins est limitée à 36 personnes pour le grand bassin et à 20 personnes pour le petit bassin.

Les adhérents nageurs auront, lors de leur inscription, à choisir un créneau prioritaire et un créneau secondaire parmi les différentes séances proposées dans la semaine afin de réguler au mieux l'affluence dans les bassins.

Tous les adhérents devront se faire inscrire sur le registre des présences qui sera tenu par le coach lorsque la feuille de registre aura atteint le quota maximum de fréquentation les adhérents suivants ne pourront pas accéder aux bassins.

## **C) le chemin du nageur**

### **1. Le hall :**

\*Pour accéder à la piscine les adhérents devront se tenir aux séances qu'ils auront réservées lors de leur inscription.

\*Les bancs ne seront pas accessibles dans le hall et les toilettes de celui-ci seront condamnées.

\*Distanciation dans le hall : une signalisation au sol sera faite avec des espacements d'un mètre entre chaque.

### **2. La zone de déchaussage :**

Celle-ci sera divisée en 2 afin d'avoir une zone pour les arrivées et une pour les départs afin de limiter les croisements et de faciliter le nettoyage et la désinfection. Les sèche-cheveux seront coupés.

### **3. Les vestiaires :**

Le fonctionnement des vestiaires reste celui habituel pour les usagers dans la zone qui sera affectée aux adhérents du Club.

Après son passage, chaque adhérent aura la responsabilité de procéder au nettoyage de sa cabine et de son casier en insistant particulièrement sur les zones de contact, poignées, verrous, bancs et porte-manteau.

Un produit virucide normé ainsi que des lingettes seront mis à disposition des adhérents pour procéder au nettoyage de leur cabine et de leur casier.

### **4. Sur les bassins :**

Des zones d'un mètre seront balisées sur les bancs afin que chacun puisse y mettre ses gels douche, shampoing et matériel de natation. Les échelles, mains courantes et bancs seront nettoyés en fin de séance par le maître-nageur.

Il n'y aura plus aucun prêt de matériel. Chaque adhérent devra venir avec son propre matériel s'il le souhaite.

## **D) Les autres espaces :**

La mezzanine, les toilettes du hall seront fermées au public ainsi que l'accès à la terrasse afin de limiter les zones à nettoyer entre chaque séance. Le distributeur de boissons ne sera pas accessible. Celui des bonnets et maillots restera accessible puisque les prêts sont interdits.

En fin de séance le coach procédera au nettoyage de la poignée de porte de sortie avant son départ.

## **CHAPITRE DEUX : L'ACTIVITE COURSE A PIED**

L'activité course à pied est une activité de plein air mais elle demande néanmoins le respect des préconisations sanitaires édictées par le ministère de tutelle et nécessite la mise en place d'un protocole sanitaire. Les règles mises en place par le Club Mons-Triathlon sont les suivantes :

Port du masque jusqu'au lieu de regroupement et remise du masque en fin de séance si les mesures sanitaires locales l'exigent.

La porte d'accès au stade restera ouverte pendant le créneau de la séance pour éviter les contacts de poignée de porte à l'arrivée et au départ. En fin de séance et après la fermeture de la porte le point de contact sera nettoyé avec un produit virucide normé.

Le coach tiendra un registre de présence de chaque personne avec ses coordonnées de contact.

Pas d'utilisation de petit matériel échangeable entre personnes.

Pendant les exercices respect des recommandations de distanciation 1 m en statique, 2 m en mouvement de faible amplitude et de 5 à 10 m, dans la mesure du possible, en course avec un éloignement en extérieur de piste pour les dépassements.

Eviter les appuis manuels sur la main courante du stade lors exercices d'étirements musculaires

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour le nettoyage des mains en cas de besoin.